

Procès-verbal de
l'assemblée générale extraordinaire de
Cicor Technologies Ltd.
du 16 décembre 2021,
tenue au siège de la société,
à Boudry/NE (Suisse)

Ouverture par Monsieur Daniel Frutig, président du conseil d'administration :

Assemblée générale extraordinaire de Cicor Technologies Ltd.

16 décembre 2021, à 9 h 00, au siège de la société à Boudry

« Chères Mesdames, chers Messieurs,

Au nom du conseil d'administration, je vous souhaite une cordiale bienvenue à la seconde assemblée générale extraordinaire de Cicor Technologies Ltd. L'assemblée générale a été convoquée légalement le 25 novembre 2021, par courriel personnel aux actionnaires et par une publication du 26 novembre 2021 dans la Feuille officielle suisse du commerce. Il a été communiqué aux actionnaires, par l'information écrite pour l'assemblée générale, qu'ils pouvaient exercer le droit de vote exclusivement au-travers d'une procuration et d'instructions au représentant indépendant des droits de vote et qu'une participation personnelle à l'assemblée générale extraordinaire n'était malheureusement pas possible, en application de l'article 27 al. 1 lit. b de l'ordonnance 3 COVID-19.

C'est volontiers que je salue le représentant indépendant des droits de vote, Etude Athemis, par Maître Pascal Moesch. Le procès-verbal est tenu par Maître Fritz Stahl.

Du conseil d'administration du Groupe Cicor est présent aujourd'hui sur place également Monsieur Erich Haefeli. Cicor Management AG est représentée par le CFO désigné, Monsieur Peter Neumann, et Monsieur Michael Götti. Je propose en qualité de secrétaire de l'assemblée générale de ce jour Monsieur Erich Haefeli.

Après ces explications, je déclare cette assemblée générale extraordinaire ouverte. ».

** ** ** ** **

La société Computershare Schweiz AG a transmis les informations ci-après, relatives aux votes pour l'assemblée générale ordinaire de Cicor Technologies Ltd., à la représentante indépendante des actionnaires.

Nombre de représentant(e) présent(e)	1
Total des actions représentées	1'500'027
Le représentant indépendant représente	1'500'027 actions
Total du capital-actions représenté	CHF 15'000'270.- (48,87 %)
Majorité absolue des voix représentées	750'014 actions
Majorité qualifiée des voix représentées	1'000'018 actions

Ensuite, nous passons déjà au vote.

** ** ** ** **

Modification de l'article 5 ter et création d'un capital conditionnel

En préambule de l'assemblée générale extraordinaire, il a été posé une question au conseil d'administration, relative à cet unique objet à l'ordre du jour, mais aucune requête à l'attention de l'assemblée générale extraordinaire.

La question reçue d'un actionnaire, concernant différentes abréviations utilisées dans l'invitation, a reçu une réponse avant l'assemblée générale extraordinaire, par courriel. Je souhaite toutefois y répondre, pour que cela soit porté au protocole, par souci d'exhaustivité.

EMS : Electronic Manufacturing Services (prestations de production pour l'électronique)

OEP : One Equity Partners (actionnaire de référence du Groupe Cicor)

MCB : Mandatory Convertible Bond (emprunt convertible obligatoire)

Concernant la seconde partie de la question reçue, j'aimerais ici indiquer que le but de la création du capital conditionnel a été décrit comme suit dans la proposition : « Ces fonds servent au financement d'autres acquisitions, afin de créer une entreprise du secteur EMS qui soit leader en Europe ».

Les actionnaires de Cicor ont voté comme suit :

Droits de vote représentés		1'500'027
Majorité qualifiée des droits de vote représentés		1'000'018
Oui	67,62 %	1'014'366
Non	24,73 %	370'885
Abstentions	7,65 %	114'776

** ** ** ** ** ** ** ** **

Je donne maintenant volontiers la parole au représentant indépendant des droits de vote. Maître Moesch, avez-vous encore des questions au conseil d'administration du Groupe Cicor ?

Maître Pascal Moesch : « Non, je n'ai pas de questions. ».

Monsieur Daniel Frutig, en conclusion :

« Merci beaucoup. Ainsi se termine la partie officielle de la deuxième assemblée générale extraordinaire de l'année 2021. Au nom du conseil d'administration, je remercie les actionnaires pour leur confiance et leur participation aux votes. ».

** ** ** ** ** ** **

Le président, Monsieur Daniel Frutig, déclare ainsi l'assemblée générale extraordinaire comme clôturée.

.....
Daniel Frutig

.....
Erich Haefeli